

# ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE ET INFORMATION PATIENTS



Mieux connaître sa maladie pour mieux la gérer.

Pour la première fois, l'éducation thérapeutique est inscrite dans la loi HPST (Hôpital, Patients, Santé et Territoires), et les textes d'application ont été publiés en août 2010. Les Agences Régionales de Santé évalueront les programmes proposés et les financeront, avec des fonds qui pourront provenir de l'Etat et de l'industrie pharmaceutique, comme c'est déjà le cas, ou encore des mutuelles.

L'éducation thérapeutique s'entend comme un processus de renforcement des capacités du malade et/ou de son entourage à prendre en charge l'affection qui le touche, sur la base d'actions intégrées au projet de soins. L'objectif est de rendre le malade plus autonome par l'appropriation de savoirs et de compétences afin qu'il devienne l'acteur de son changement de comportement, tout au long du projet de soins, et disposer ainsi d'une qualité de vie acceptable par lui.

Cette autonomie va pouvoir se réaliser grâce à trois niveaux distincts d'informations. D'abord, le patient recueille une information large autour de sa pathologie et des traitements possibles, ensuite il aborde la phase d'apprentissage des gestes thérapeutiques, enfin, il reçoit une éducation thérapeutique, qui relève d'une relation entre le médecin et le patient.

L'information du patient joue un rôle central. Un patient bien motivé est avant tout un patient bien informé. De plus en plus actifs dans leur traitement, les patients reçoivent également ou vont rechercher des masses d'informations sur les questions de santé au travers des forums internet, des réseaux sociaux... Comment lui procurer des informations de qualité, en cohérence avec celles disponibles dédiés aux acteurs de santé ?

Chaque acteur de santé – médecin, pharmacien, responsable d'association, assureur ou industriel – a un rôle clé à jouer pour permettre au patient d'être bien informé. Les laboratoires du LIR ont une connaissance approfondie des pathologies et des traitements. Ils peuvent ainsi apporter leur contribution à une information de qualité dédiée au patient.

## DES ACTIONS CONCRETES

Dès 2008 : le LIR et le CISS (Collectif Interassociatif Sur la Santé) initiaient l'« Alliance pour une information patient-centrée et coproduite », groupe de réflexion réunissant les acteurs représentatifs de la chaîne de soin afin d'améliorer l'information patient.

### Recommandations des laboratoires du LIR pour une information de qualité

- Mettre le patient au centre de sa prise en charge, pour qu'il devienne un acteur libre et éclairé des choix de santé qui le concernent.
- Favoriser le bon usage des traitements et des médicaments toujours plus complexes et personnalisés.
- Faire en sorte que l'information proposée ne se confonde pas avec une opération publicitaire ou promotionnelle et qu'elle n'ouvre pas la voie à un contact direct entre l'industrie et le patient.

2011 : Un colloque a été organisé, le 20 mai 2011, pour rendre public les conclusions des travaux réalisés dans le cadre de cette Alliance et présenter 7 guides d'informations concernant trois pathologies : la BPCO, l'hypertension artérielle et le cancer du poumon.

Des critères de qualités, une présentation attrayante, des schémas explicatifs, des témoignages ont été intégrés. Chaque guide est construit en fonction des besoins d'informations spécifiques de la maladie et de son traitement. La brochure se termine par les réponses aux questions les plus fréquentes que se posent les patients, et une série de conseils. A présent, cette démarche et ces guides peuvent être transposés pour d'autres pathologies. L'Alliance n'a pas vocation à créer et éditer des guides sur l'ensemble des pathologies et des médicaments, mais espère que ce travail puisse être relayé et développé par les pouvoirs publics.

### Pour aller plus loin

Télécharger le rapport de Denis Jacquat, député de la Moselle :

[http://www.sante-jeunesse-sports.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport\\_Education\\_therapeutique\\_du\\_patient.pdf](http://www.sante-jeunesse-sports.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_Education_therapeutique_du_patient.pdf)

Lire les articles de la loi HPST concernant l'éducation thérapeutique :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idArticle=LEGIARTI000020892069&idSectionTA=LEGISCTA000020892071&cidTexte=LEGITEX000006072665&dateTexte=20100712#LEGISCTA000020892073>

### Trois questions à Guy Eiferman, président de MSD-Chibret

#### Quelle est la place des laboratoires dans l'information des patients ?

Comme les autres professionnels de santé, les laboratoires pharmaceutiques sont détenteurs d'une expertise scientifique sur les pathologies et les molécules, qui permettent au patient de bénéficier pleinement de l'efficacité du médicament tout en limitant au minimum les effets indésirables.

#### Avec la puissance des technologies de l'information, quel canal est le plus à même d'offrir des informations de qualité aux patients ?

Comme l'a rappelé la Haute autorité de santé, la montée en puissance du média Internet dans les sujets médicaux et de santé rend difficile la sélection de l'information la plus pertinente. Il est donc déterminant que le patient ait accès à une information de qualité et de confiance, d'où l'importance de la démarche de certification engagée par le HAS depuis 2007. En même temps, la relation entre le patient et le professionnel de santé demeure le principal canal d'information pour le patient.

#### Quelles sont les règles de déontologies à appliquer ?

Concernant les laboratoires pharmaceutiques, la relation avec le patient a toujours été très encadrée par les autorités sanitaires. Ces règles sont légitimes et l'industrie pharmaceutique ne demande pas, par exemple d'accès direct au patient. Pour autant, dans une démarche partenariale de bon usage, avec l'ensemble des acteurs de santé, il devrait être possible d'apporter au patient une information de qualité, fiable et encadrée, sur les produits de santé.



Think Tank Innovation Santé